

*Growers' Grain Company* voit donc le jour en 1906, alors que des cultivateurs ont déjà créé quelques sociétés locales d'éleveurs.

En 1913, des sociétés coopératives d'éleveurs bien établies existent dans chacune des trois provinces des Prairies. La *United Grain Growers Ltd* est créée en 1917 par le fusionnement de deux de ces compagnies: la *Grain-Growers' Grain Company* du Manitoba et l'*Alberta Farmers' Co-operative Elevator Company*. Bien que certaines coopératives du début existent encore, nombre d'entre elles ont alors fait faillite ou sont devenues des sociétés par actions. L'absence d'une législation appropriée relative à leur constitution en société et à leur exploitation a nui à leur évolution. En 1887, le Manitoba adopte la première loi provinciale sur les coopératives, suivi du Québec en 1906. En 1908, un projet de loi fédéral visant à la constitution en société des coopératives est adopté par la Chambre des communes, mais rejeté par le Sénat.

Toutes les provinces finissent par adopter une législation sur les coopératives. Dans l'intervalle, le besoin d'une certaine association commune entre les coopératives se fait sentir. Un petit groupe de responsables se réunit donc à Hamilton (Ontario) le 6 mars 1909, pour créer l'Union coopérative du Canada, qui devient un organisme de coordination et d'information.

### *Évolution*

Le mouvement coopératif a donc progressé rapidement de 1900 à 1915. Aux sociétés coopératives d'éleveurs à grains se sont ajoutées de nombreuses petites coopératives d'achat et de vente. Toutefois, nombre d'entre elles n'ont pu faire face à l'escalade des prix à laquelle on assista entre 1916 et 1924; elles firent faillite. Dans l'intervalle, les cultivateurs de l'Ouest, ayant déjà mis sur pied des beurreries et des éleveurs à grains coopératifs, s'intéressent vivement au principe du pool, la mise en commun leur assurant des prix annuels moyens et leur permettant de ne plus dépendre des prix de vente courant à la date de livraison. Cet avantage est particulièrement évident en ce qui concerne la vente des céréales, car les cultivateurs, le plus souvent, livrent la plus grande partie de leurs grains à l'automne, lorsque les prix sont généralement les plus bas. Dès 1925, les cultivateurs des Prairies organisent trois grands syndicats de grains qui régissent environ la moitié des ventes de céréales dans les provinces des Prairies. Un certain nombre d'autres syndicats, créés au cours des années vingt, suivent l'exemple des syndicats de grains.

La crise de 1929 suscite de graves problèmes pour nombre de coopératives de vente. Les prix des produits agricoles baissent pendant plus de trois ans pour se stabiliser, enfin, à